

Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural

1, Le Plan 87360 – LUSSAC LES EGLISES

Liliane Guignard, Présidente.

A

Messieurs les commissaires enquêteurs Mr André GRAND, Mr Jean-Louis SAGE et Mr Frédéric GISCLARD.

Messieurs,

Vous avez été nommés pour émettre un avis sur les deux projets éoliens situés, pour le premier sur les communes de Châteauponsac et St Sornin Leulac appelé « la Lande des Verrines » (5 machines en tout), et pour le second le projet « La Londe » constitué de 3 machines situé sur la commune de St Sornin Leulac.

Tout ça nous donne **un seul projet éolien de 8 machines** qui ne veut pas dire son nom.

Et au beau milieu de ces 8 éoliennes on ne trouve pas moins de **9 villages** (Les Champs, Les Houillères, Lavergne, Le Puychaumet, Le Puybesson, Le Croizet, Le Champoreix, Peuthier, Les Chassagnes) qui vont être littéralement **encerclés** !!! Pourtant, régulièrement, à chaque réunion sur le sujet éolien depuis plus de 10 ans tous les élus de tout bord nous ont affirmés : **JAMAIS NOUS NE PERMETTRONT QU'UN SEUL VILLAGE SOIT ENCERCLE** ! Nous savons tous que « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent... »

**Les élus espèrent avant tout des retombées économiques.** Mais ils ont oublié que les recettes fiscales vont d'abord à la communauté de communes. Et les communes sont beaucoup moins « arrosées » que prévu. La commune de St Georges sur Arnon (36), dont le Maire Mr PALLAS s'est transformé en VRP de l'éolien (que nous rencontrons naguère dans les réunions d'information sur l'éolien), vient de se faire épingler par la Cour des Comptes malgré les très nombreuses éoliennes qui la défigurent. Voir ci-dessous :

[Commune de Saint-Georges-sur-Arnon \(Indre\) | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ201018383.html)

Sans compter la perte des subventions de l'Etat :

<https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ201018383.html>

Je tiens à apporter ici le **témoignage des riverains du parc éolien de Lussac les Eglises (87360)**.

Ils sont actuellement en procès contre le promoteur le groupe Total/Quadran (racheté/vendu plusieurs fois puisque anciennement il était seulement Quadran et encore anciennement au tout début du projet, c'était Aéro watt - preuve que tout ça n'est qu'histoire de gros sous) :

1) *Première action* : Plainte pour non respect du permis de construire. (mât plus court, pales plus longues qui balaient un espace beaucoup plus grand que prévu et à seulement 30m du sol)

2) *Seconde action* : Plainte contre les nuisances sonores. Le promoteur était tenu de brider, voire d'arrêter certaines machines dans certaines conditions de vent et donc de dépassement des normes sonores. Même l'installation de « peignes » sensés diminuer le bruit n'ont apporté aucune amélioration. Aucune des mesures « soit disant » prises par le promoteur n'ont modifié quoi que ce soit. C'est « intenable » pour certains riverains dans certaines conditions de vent. Toutes les promesses ont débouché ... sur RIEN.

*Autre action* : Cette fois ce sont **Les communes** de Lussac les Eglises (87) et Brigueil-le-Chantre (86) qui désirent se joindre aux associations dans un recours auprès de la Cour Administrative de Bordeaux pour que le projet éolien de 5 éoliennes supplémentaires sur la commune de Brigueil le Chantre (et aboutiraient à l'encerclement total d'un village) ne puisse voir le jour.

Les aérogénérateurs envisagés dans ces projets sur les communes de Châteauponsac et St Sornin Leulac vont être visibles à plusieurs dizaines de kilomètres alentour et vont gravement impacter la **vallée de la Gartempe**, et l'attraction touristique de la région.

Une autre commune de la vallée de la Gartempe, Lathus-St Rémy (86500) vient de s'en rendre compte après avoir **constaté les dégâts** sur les communes qui lui sont limitrophes (Azat le Ris – Oradour St Genest – Le Dorat (tiens là encore il ne devait pas y avoir de co-visibilité avec la collégiale !!!...), et écouté les réflexions des touristes dans les gîtes l'été dernier. Elle vient de voter à une très grande majorité l' « INTERDICTION D'INSTALLATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ». Voir pièce jointe

Messieurs les commissaires enquêteurs, en mon nom personnel et en celui des adhérents de l'ASPER, j'espère que ces quelques témoignages (parmi tant d'autres), vous permettront de réfléchir et de donner un avis DEFAVORABLE à ce projet éolien qui va impacter un très grand secteur et finir de « bousiller » les paysages du Nord de la Haute-Vienne.

Liliane GUIGNARD

Présidente de l'ASPER

1, Le plan

87360 – LUSSAC LES EGLISES.

# Lathus-Saint-Rémy prend un arrêté anti-éoliennes

La commune de Lathus-Saint-Rémy vient de prendre un arrêté interdisant la construction d'éoliennes sur son territoire.

**O**n ne peut pas faire plus clair : « L'implantation de parcs éoliens industriels est interdite sur le territoire de la commune de Lathus-Saint-Rémy ». Avec cet arrêté, le conseil municipal souhaite couper court aux projets qui pourraient voir ou revoir le jour dans le village.

« Nous n'avons pas de projet actif actuellement sur le territoire de la commune, indique l'adjointe au maire Frédérique Métivier-Lopez. Notre arrêté a vocation à donner la couleur aux porteurs de projet qui voudraient nous solliciter. Ça a été le cas récemment avec deux sociétés. »

## Avis défavorable aux projets voisins

« Nous confirmons ce que nous avons annoncé lors de la campagne pour les élections municipales, indique le maire Antoine Selosse. Nous souhaitons engager la commune vers des projets différents, notamment la valorisation du bois. On préfère créer du développement économique local plutôt que subir des implantations industrielles. »

Les élus rappellent que la communauté de communes Vienne et Gartempe remplit déjà ses objectifs en matière d'énergie renouvelable : « L'argument selon lequel nous aurions besoin de



L'opposition aux futurs parcs éoliens prend de nouvelles formes, à l'image d'arrêté municipaux. Ci-dessus les éoliennes en service à Adriers.

verdier davantage n'est pas valable. » Ils misent également sur l'installation dans le village de nouvelles familles attirées par le cadre de vie rural, et entendent donc préserver cet environnement.

Le village n'échappe pas cepen-

dant à la vue des éoliennes construites dans les villages voisins, Adriers et Azat-le-Ris notamment. « Nous allons émettre un avis, évidemment défavorable, au parc du Renard, à Adriers et Val-d'Oire et Gartempe (lire ci-dessous), précisent les élus. Ces

éoliennes seraient très visibles depuis le bourg de Saint-Rémy et les hameaux dans cette partie de la commune, nous invitons les habitants à participer à l'enquête publique qui est en cours. »

Sébastien Kerouanton

## ●●● Parc du Renard : l'enquête publique

Une enquête publique est en cours (du 2 novembre au 4 décembre) concernant un projet de parc éolien à cheval sur les communes d'Adriers et de Val-d'Oire-et-Gartempe (1).

Ce projet du groupe Siemens Gamesa Renewable Energy prévoit l'érection de quatre éoliennes de part et d'autre de la limite départementale : deux

plantée sur le territoire de Lathus-Saint-Rémy.

Dans l'avis rendu sur ce projet, la Mission régionale d'autorité environnementale souligne « la sensibilité du secteur d'implantation pour les oiseaux et les chiroptères » et s'interroge sur l'impact du parc sur ces espèces animales.

Siemens Gamesa indique dans

ainsi voté un avis défavorable. La commune avait donné son accord pour les études en 2013 mais ne souhaite désormais plus « de nouvelles éoliennes en attendant les retombées des deux parcs existants. » Pierre Cottarel, dirigeant de l'entreprise Nomade des Jardins, à Adriers, a aussi fait connaître son opposition au projet.

de notre histoire, de nos projets, n'a été prise en compte nulle part. Il est question de risques d'infiltrations dans la nappe et les étangs. Quels sont ces risques précisément ? »

L'ensemble des documents concernant le projet et les modalités de l'enquête publique sont consultables sur le site [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)